

Inscription Argos

LE GRAVAGE DES VITRES



LE GIE ARGOS a pour objet la recherche, l'identification et la récupération des véhicules et autres biens déclarés volés en vue d'une indemnisation.

Conformément au cahier des charges SRA, **le numéro d'immatriculation doit être gravé sur toutes les glaces** sur la lunette arrière ou la glace du hayon.

Le marquage des vitres de votre véhicule et l'enregistrement au fichier informatique ARGOS constituent un excellent moyen de dissuasion contre le vol.

Le numéro gravé permet d'inscrire votre véhicule, pour une durée de 6 années, au fichier ARGOS, organisme dédié à la recherche des véhicules volés pour le compte des compagnies d'assurance, en coopération avec les forces de l'ordre.

L'ENREGISTREMENT ARGOS



Créé à l'initiative de l'ensemble des compagnies d'assurance, le fichier ARGOS permet l'identification des véhicules volés et facilite leur recherche et leur rapatriement.

Présent dans 14 pays, ARGOS s'appuie sur une base de données de 20 millions de véhicules, consultable en temps réel et directement accessible à tous les services de police et de gendarmerie.

L'enregistrement numéro gravé sur votre véhicule, vous permet d'être inscrit dans ce fichier durant 6 années. Après ce délai les données sont détruites.

PRIX DE LA PRESTATION

166,00 € TTC



166 €